

La CILE perquisitionnée : le salaire du directeur visé par les enquêteurs

mercredi 12 janvier 2022 00:53

RÉGION

12/01/2022

LIÈGE

La CILE perquisitionnée : le salaire du directeur visé par les enquêteurs



Alain Palmans, directeur général de la CILE. Nicolas Lambert

En décembre dernier, les enquêteurs anti-corruption, sous les ordres du juge d'instruction liégeois Frédéric Frenay, ont perquisitionné le siège de la Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux. En cause, le montage salarial du directeur Alain Palmans.

Prevmext

LIÈGE

La CILE perquisitionnée : le salaire du directeur visé par les enquêteurs

En décembre dernier, les enquêteurs anti-corruption, sous les ordres du juge d'instruction liégeois Frédéric Frenay, ont perquisitionné le siège de la Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux. En cause, le montage salarial du directeur Alain Palmans.



Gaspard GROSJEAN
Rédacteur en chef

Un énorme dossier judiciaire « Nethys », actuellement entre les mains du juge d'instruction Frédéric Frenay, va-t-il déborder sur d'autres structures publiques liégeoises ? Les enquêteurs de l'OCRC (Office central pour la répression de la corruption) sont en effet descendus au n° 8 de la rue du Canal de l'Ourthe à Angleur, siège de l'intercommunale liégeoise des Eaux (CILE), en décembre dernier pour perquisitionner. Le président du CA et bourgmestre de Seraing, Francis Beckaert, confirme l'information.

90.000 € en trop

Dans leur viseur, le nouveau contrat du directeur général, Alain Palmans. Ce dernier, étiqueté socialiste, dépassait en effet légèrement la limite maximale fixée dans le décret « gouvernance » de la ministre Valérie De Bue (MR) qui se monte à 245.000 € indexés. Un surplus de 90.000 € était évoqué, notamment grâce à une assurance groupe « but à atteindre ». Un type d'assurance devenu interdit via le nouveau décret « gouvernance » en Wallonie.

In fine, un deal a été conclu. Il porte sur deux volets, en plus de la limitation à 260.000 € de son package salarial global. Le premier concerne le rachat d'années antérieures à l'entrée en fonction d'Alain Palmans à la CILE. La loi permet, en effet, que l'on puisse racheter jusqu'à dix années pour « augmenter » l'ancienneté de la personne. Cela a donc été chose faite. Ensuite, Alain Palmans, frappé par une maladie grave, a négocié que s'il devait être en incapacité et ainsi tomber sur la mutuelle, la CILE s'engagerait à payer le différentiel entre l'allocation et son salaire.

En plus de la limitation à 260.000 € de son package salarial global, 10 années pour « augmenter » l'ancienneté de la personne ont été « rachetées »

Tout ce deal a été avalisé par le conseil d'administration du 22 mai 2018, à l'exception des écologistes.

Le même jour que Nethys !

C'est là précisément ce qui fait titiller le juge d'instruction et les enquêteurs. Au niveau de la date, tout d'abord. Nous sommes en effet deux jours avant l'entrée en vigueur du nouveau décret gouvernance, qui plafonne les rémuné-



Alain Palmans, directeur général de la CILE. © Nicolas Lambert

mations, cette similitude a d'ailleurs été mise en avant par Stéphane Moreau et les autres membres de l'ex-management de Nethys lors de leurs auditions par le juge d'instruction. Qui a donc visiblement décidé de s'y intéresser de plus près.

Validé par De Bue

Ce qui interpelle, c'est que le dispositif de la CILE, lui, a été validé par la ministre de tutelle de

Cette similitude a été largement mise en avant par Stéphane Moreau et les autres membres de l'ex-management de

Olivier Bierin a ainsi notamment interrogé l'actuel ministre des Pouvoirs locaux, le Hutois Christophe Collignon, sur la situation particulière du contrat de travail du directeur général de la CILE. Qui a confirmé « le caractère exécutoire de la décision » prise par le conseil d'administration de l'intercommunale liégeoise... Reste à voir désormais ce qu'il ressortira de ces perquisitions. Au niveau de la CILE, un conseil d'ad-

MEURTRE



Mes binâmes camas du Standard de Liège n'en ratent pas une hein, sais-tu valet.

Alors que les Rouches naviguent dans les profondeurs (15^e sur 18) du classement de la « Jupiler Pro League » et qu'ils cherchent des renforts pour remonter une pente semblable à celle de La Redoute, voilà que la direction vient de frapper un grand coup en matière de transfert ! Elle vient d'embaucher un milieu créatif en provenance de Reims, en Champagne. Le genre de type qui, balle au pied, peut faire basculer un match à lui tout seul. Son seul problème valet, c'est son nom : Cafaro ! Avec un patronyme comme celui-là, les onze déprimés qui évoluent chaque dimanche sur le terrain

basculer un match à lui tout seul. Son seul problème valet, c'est son nom : Cafaro ! Avec un patronyme comme celui-là, les onze déprimés qui évoluent chaque dimanche sur le terrain ne risquent pas d'aller beaucoup mieux, hein ! Il faudra aussi que ce Cafaro fasse connaissance avec le pèkèt liégeois qui pète moins que le champagne mais qui cogne plus fort. Santé à Mathieu Cafaro. Longue vie à ce nouveau joueur des Rouches !

La vidéo du jour

Voici la nouvelle rubrique 100% made in Liège réalisée avec Marc Carnevale, le restaurateur des Sabots d'Hélène.



mi
MAXIMUM
ÉCOUTEZ MAXIMUM
WWW.MAXIMUMFM.BE

indexés. Un surplus de 90.000 € était évoqué, notamment grâce à une assurance groupe « but à atteindre ». Un type d'assurance devenu interdit via le nouveau décret « gouvernance » en Wallonie. Face à cela, la CILE avait deux possibilités : soit licencier son directeur général, soit trouver un terrain d'entente pour une modification contractuelle. Un licenciement aurait coûté cher, très cher même, à l'intercommunale des Eaux : quelque 3,3 millions d'euros en tout à charge de la CILE, tandis que l'intéressé aurait, pour sa part, touché environ 1,1 - 1,2 million du total. Surtout, le conseil d'administration ne voulait pas se séparer de son « DG », dont le travail était apprécié.

quer le juge d'instruction et les enquêteurs. Au niveau de la date, tout d'abord. Nous sommes en effet deux jours avant l'entrée en vigueur du nouveau décret gouvernance, qui plafonne les rémunérations dans les structures publiques. C'est d'ailleurs à cette même date du 22 mai 2018 que... Nethys valide également le mécanisme des indemnités de rétention pour son futur ex-management, afin de compenser les réductions de salaires devenues obligatoires. Autrement dit, même si les montants ne sont pas comparables, le mécanisme est semblable. À savoir, réduire le salaire à la limite légale tout en offrant diverses compensations. Selon nos infor-

ser de plus près.

Validé par De Bue

Ce qui interpelle, c'est que le dispositif de la CILE, lui, a été validé par la ministre de tutelle de l'époque, Valérie De Bue (MR). Dès le lendemain, soit le 23 mai 2018, Francly Dupont prévenait la libérale des nouvelles dispositions du contrat d'Alain Palmans. Quelques jours plus tard, le 31, celle-ci répondait que ce contrat de travail relevait du droit privé et n'entrait pas dans les compétences de sa tutelle. Depuis lors, plus de trois ans et demi plus tard, la situation n'a pas changé. Le point est pourtant revenu sur le devant de la scène, le député wallon écologiste liégeois

Cette similitude a été largement mise en avant par Stéphane Moreau et les autres membres de l'ex-management de Nethys lors de leurs auditions par le juge d'instruction. Qui a donc visiblement décidé de s'y intéresser de plus près en envoyant les limiers anti-corruption

cutoire de la décision » prise par le conseil d'administration de l'intercommunale liégeoise... Reste à voir désormais ce qu'il ressortira de ces perquisitions. Au niveau de la CILE, un conseil d'administration a lieu ce mardi soir et une information sera donnée par le président, Francis Bekaert, à l'ensemble des membres. Ce dernier, qui n'était pas en place au moment des faits, assure qu'il communiquera « en toute transparence » aux administrateurs. Contacté par nos soins, Alain Palmans se dit « serein » : « Les enquêteurs sont, en effet, venus chercher des documents relatifs à ma situation personnelle. Je n'ai aucune crainte et je reste à leur entière disposition. » ■



Le siège de la CILE, rue du Canal de l'Ourthe à Angleur. © GsT

L'énorme dossier judiciaire « Nethys », actuellement entre les mains du juge d'instruction Frédéric Frenay, va-t-il déborder sur d'autres structures publiques liégeoises ? Les enquêteurs de l'OCRC (Office central pour la répression de la corruption) sont en effet descendus au n° 8 de la rue du Canal de l'Ourthe à Angleur, siège de l'intercommunale liégeoise des Eaux (CILE), en décembre dernier pour perquisitionner. Le président du CA et bourgmestre de Seraing, Francis Bekaert, confirme l'information.

90.000 € en trop

Dans leur viseur, le nouveau contrat du directeur général, Alain Palmans. Ce dernier, étiqueté socialiste, dépassait en effet allégrement la limite maximale fixée dans le décret « gouvernance » de la ministre Valérie De Bue (MR) qui se monte à 245.000 € indexés. Un surplus de 90.000 € était évoqué, notamment grâce à une assurance groupe « but à atteindre ». Un type d'assurance devenu interdit via le nouveau décret « gouvernance » en Wallonie.

Face à cela, la CILE avait deux possibilités : soit licencier son directeur général, soit trouver un terrain d'entente pour une modification contractuelle. Un licenciement aurait coûté cher, très cher même, à l'intercommunale des Eaux : quelque 3,3 millions d'euros en tout à charge de la CILE, tandis que l'intéressé aurait, pour sa part, touché environ 1,1 - 1,2 million du total. Surtout, le conseil d'administration ne voulait pas se séparer de son « DG », dont le travail était apprécié.

In fine, un deal a été conclu. Il porte sur deux volets, en plus de la limitation à 260.000 € de son package salarial global. Le premier concerne le rachat d'années antérieures à l'entrée en fonction d'Alain Palmans à la CILE. La loi permet, en effet, que l'on puisse racheter jusqu'à dix années pour « augmenter » l'ancienneté de la personne. Cela a donc été chose faite. Ensuite, Alain Palmans, frappé par une maladie grave, a négocié que s'il devait être en incapacité et ainsi tomber sur la mutuelle, la CILE s'engagerait à payer le différentiel entre l'allocation et son salaire.

Tout ce deal a été avalisé par le conseil d'administration du 22 mai 2018, à l'exception des écologistes.

Le même jour que Nethys !

C'est là précisément ce qui fait tiquer le juge d'instruction et les enquêteurs. Au niveau de la date, tout d'abord. Nous sommes en effet deux jours avant l'entrée en vigueur du nouveau décret gouvernance, qui plafonne les rémunérations dans les structures publiques. C'est d'ailleurs à cette même date du 22 mai 2018 que... Nethys valide également le mécanisme des indemnités de rétention pour son futur ex-management, afin de compenser les réductions de salaires devenues obligatoires.

Autrement dit, même si les montants ne sont pas comparables, le mécanisme est semblable. À savoir, réduire le salaire à la limite légale tout en offrant diverses

obligatoires.

Autrement dit, même si les montants ne sont pas comparables, le mécanisme est semblable. À savoir, réduire le salaire à la limite légale tout en offrant diverses compensations. Selon nos informations, cette similitude a d'ailleurs été mise en avant par Stéphane Moreau et les autres membres de l'ex-management de Nethys lors de leurs auditions par le juge d'instruction. Qui a donc visiblement décidé de s'y intéresser de plus près.

Validé par De Bue

Ce qui interpelle, c'est que le dispositif de la CILE, lui, a été validé par la ministre de tutelle de l'époque, Valérie De Bue (MR). Dès le lendemain, soit le 23 mai 2018, Francly Dupont prévenait la libérale des nouvelles dispositions du contrat d'Alain Palmans. Quelques jours plus tard, le 31, celle-ci répondait que ce contrat de travail relevait du droit privé et n'entrait pas dans les compétences de sa tutelle.

Depuis lors, plus de trois ans et demi plus tard, la situation n'a pas changé. Le point est pourtant revenu sur le devant de la scène, le député wallon écologiste liégeois Olivier Bierin a ainsi notamment interrogé l'actuel ministre des Pouvoirs locaux, le Hutois Christophe Collignon, sur la situation particulière du contrat de travail du directeur général de la CILE. Qui a confirmé « le caractère exécutoire de la décision » prise par le conseil d'administration de l'intercommunale liégeoise... Reste à voir désormais ce qu'il ressortira de ces perquisitions. Au niveau de la CILE, un conseil d'administration a lieu ce mardi soir et une information sera donnée par le président, Francis Bekaert, à l'ensemble des membres. Ce dernier, qui n'était pas en place au moment des faits, assure qu'il communiquera « en toute transparence » aux administrateurs. Contacté par nos soins, Alain Palmans se dit « serein » : « Les enquêteurs sont, en effet, venus chercher des documents relatifs à ma situation personnelle. Je n'ai aucune crainte et je reste à leur entière disposition. »

En plus de la limitation à 280.000 € de son package salarial global, 10 années pour «augmenter» l'ancienneté de la personne ont été «rachetées»

À partir de l'adresse <https://journal.sudinfo.be/?_ga=2.262985420.1752008023.1619318968-153645714.1529591342&_gac=1.91034984.1619881648.Cj0KCQjw-LOEBhDCARIsABrC0Tn7q4frNi3yHVb6IqB67VTjN9b4Wh0D6YBeKbYaOBjdnR9ri97swksaApPXEALw_wcB#Sudpresse/web,2022-01-12,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2022-01-12,LIEGE,1|2>